

	S.S.	MUTAME ①	MUTAME ②	MUTAME ②+ Dépassements honoraires	MUTAME ③	MUTAME ③+ Dépassements honoraires
<b>SOINS COURANTS</b>						
Consultations, visites, radiologie	70 %	100 %	100 %	100 % / 150 %	100 %	150 %
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de transport, ambulances	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments : - Vignettes blanches	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- Vignettes bleues	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- Vignettes oranges	15 %	45 %	100 %	75 %	100 %	100 %
Médecine douce : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étiothérapie, diététique, acupuncture (3 séances /an)	-	17€/séance	17€/séance	17€/séance	17€/séance	17€/séance
Cure thermale (soins)	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait d'hébergement cure	65 %	-	162 €	162 €	162 €	162 €
Forfait de transport cure <sup>(1)</sup>	65 %	-	81 €	81 €	81 €	81 €
<b>OPTIQUE / DENTAIRE / APPAREILLAGE</b>						
Verres et Monture (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)	60 %	100 %	S.S. + 185 €	S.S. + 370 €	S.S. + 185 €	S.S. + 370 €
Lentilles acceptées / refusées par la S.S.	60 % / -	-	S.S. + 104 € / an	S.S. + 208 € / an	S.S. + 104 € / an	S.S. + 208 € / an
Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.	-	-	307 € / œil	511 € / œil	307 € / œil	511 € / œil
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires	70 %	100 %	165 %	330 %	100 %	330 %
Implants / Actes hors nomenclature / Parodontologie	-	-	150 € / an	300 € / an	-	300 € / an
Orthodontie acceptée par la S.S.	70 % / 100 %	100 %	160 %	250 %	100 %	250 %
Orthodontie refusée par la S.S.	-	-	60 %	160 %	-	160 %
Audioprothèses	60 %	100 %	370 %	470 %	100 %	470 %
Appareillage, orthopédie	60 % / 65 %	100 %	200 %	350 %	100 %	350 %
<b>HOSPITALISATION</b>						
Frais de séjour	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires	80 %	100 %	100 %	100 % / 150 %	100 %	150 %
Forfait journalier (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière (avec hébergement) (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)	-	-	60 € / jour	80 € / jour	-	80 € / jour
Frais d'accompagnement (12 jours /an) <sup>(2)</sup>	-	-	35,10 € / jour	70,20 € / jour	-	70,20 € / jour

## LES « plus » MUTAME inclus dans chaque garantie

Dans les colonnes MUTAME 1, MUTAME 2, MUTAME 2+, MUTAME 3, MUTAME 3+, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

\* Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union MUTAME Garanties régie par le livre II du Code de la Mutualité.

(1) Le forfait transport cure n'est pas cumulable avec le forfait hébergement cure. Cette prestation concerne les curistes qui effectuent tous les jours le trajet de leur domicile vers le lieu de cure thermale.

(2) Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.

(3) Pour les garanties Mutame 2+ et Mutame 3+, prise en charge à hauteur de 150% (Sécurité Sociale + Mutuelle).

(4) Si adhésion de l'enfant à la mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.

(5) Cette prestation concerne les retraités membres participants âgés de 60 ans et plus. Durée minimum du séjour : 5 jours. A l'exclusion des séjours dans la famille ou chez des amis.

(6) Cette prestation concerne les retraités âgés de 60 ans et plus, bénéficiant d'une aide de leur Caisse de Retraite.

(7) Cette prestation est versée jusqu'à l'âge de 20 ans.

### PRÉVENTION / PRESTATIONS SOCIALES

<b>PRÉVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilule contraceptive refusée par la S.S.</li> <li>Vaccins refusés par la S.S.</li> <li>Sevrage tabagique accepté par la S.S.</li> <li>Ostéodensitométrie acceptée/refusée par la S.S. <sup>(3)</sup></li> </ul>	30 € / an 22 € / an 80 € / an 100 % / 150 %
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Allocation Naissance/Adoption <sup>(4)</sup></li> <li>Allocation Mariage/PACS</li> <li>Allocation pour frais d'obsèques *</li> <li>Rente d'orphelin*</li> <li>Allocation vacances retraités <sup>(5)</sup></li> <li>Allocation vacances enfants (45 jours/an)</li> <li>Aides familiales (complémentaire CAF : 240 h/an)</li> <li>Aides ménagères (240 h/an) <sup>(6)</sup></li> <li>Allocation vacances loisirs enfants handicapés <sup>(7)</sup></li> </ul>	130 € 130 € 579 € 210 €/an/enfant 135 €/an 2,60 €/j./enfant 50 % de la dépense 1,29 €/heure 620 € maxi/an/enfant
<b>Aides exceptionnelles</b>	Avances santé remboursables (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier)	Décision du Bureau
	Assistance vie quotidienne / Aide à domicile	2 000 € maxi
	Priorité Santé Mutualiste (écoute, informations, conseils, orientation)	Oui
		Oui